



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2019, le 20 mars, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 15 mars 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, Mme Claudine COLAS, M Philippe DANIEL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, M. Fernand PHILIPPE, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, Mme Damienne VILLAUME.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. Guy BIENZT excusé, pouvoir à M. Michel MARCHAL, Mme Rose-Marie FALQUE excusée, pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, Mme Marie Jo GEORGES excusée, pouvoir à Mme Claudine COLAS, M. Jacques LAMBLIN excusé, pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. Jonathan KURKIENCY excusé, pouvoir à M. Bruno DUJARDIN, M. Frédéric MAILLIOT excusé, pouvoir à M. Bernard MULLER.

Etai(ent) excusé(s) :

M. Jean-Christophe AUBERT excusé remplacé par M. Gérard COINSMANN, Mme Annie FARRUDJA excusée, remplacée par M. Guy SERVANT, Mme Sabrina VAUDEVILLE excusée remplacée par M. Fernand PHILIPPE

M. René ACREMENT, M. Jean-Marie GOGLIONE, Mme Dominique JACQUOT, M. Jean-Paul MARTIN, M. Eric TAVERNE

Voix consultatives : Mme Sophie LEHE et M Claude RICHARD étaient présents.

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Claudine COLAS.

2019-027 : Mobilité :

FIXATION DES TARIFS DE TRANSPORTS URBAINS ET A LA DEMANDE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le PETR du Pays du Lunévillois exerce pour le compte de ses Communautés de Communes membres, la compétence transport et mobilité. Il organise entre autres les transports urbains et à la demande et en fixe les tarifs.

➤ **Pour le réseau Lunéo :**

• Ticket unitaire	1.10 €
• Ticket unitaire tarif réduit *	0.55 €
• Carnet de 10 voyages	7.50 €
• Carnet de 10 voyages tarif réduit *	3.60 €
• Pass Adulte – mensuel	17.50 €
• Pass Jeune (jeunes de moins de 26 ans) – mensuel	8.70 €
• Abonnement Jeune Annuel (prélevé sur 12 mois)	83.40 €
• Abonnement Adulte Annuel (prélevé sur 12 mois)	167.00 €

* Ayants-droit :

- personnes de + de 65 ans

- détenteurs d'une carte d'invalidité 80% MDPH

- demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minimas sociaux

- jeunes de – 18 ans

Un ticket donnant droit à un voyage d'une durée maximale d'une heure correspondances incluses.

➤ **Pour le transport à la demande : TEDIBUS**

= **zone CENTRE:** (cf : Bénaménil, Chanteheux, Chenevières, Croismare, Hériménil, Jolivet, Laneuveville-aux-Bois, Lunéville, Laronxe, Manonviller, Marainviller, Moncel-les-Lunéville, Rechainviller, Saint Clément, Thiébauménil, Vitrimont)

• Tarif 1 personne	4.00€ l'aller
• Tarif 2 personnes et plus	1.50€ l'aller
• Tarif réduit 1 personne*	2.50€ l'aller
• Tarif réduit 2 personnes et plus*	1.00€ l'aller

Il est précisé que les titres sont valables à la fois pour le transport à la demande, les correspondances dans le réseau Lunéo à la condition d'avoir acheté un prix aller-retour réduit, groupé ou non.

= **zone EST, NORD et OUEST** (toutes les autres communes du périmètre du PETR sauf celles citées ci-dessus)

3.00€ l'aller et 4.00€ l'aller et retour

Il est précisé que les titres pour les zones EST, NORD et OUEST sont valables à la fois pour le transport à la demande, les correspondances du réseau TED.

Pour les demandes particulières : c'est-à-dire les trajets spécifiques qui ne relèvent pas de lignes régulières, le prix coûtant du kilomètre est facturé selon les termes du marché.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE à partir du 1^{er} janvier 2019** les tarifs du réseau Lunéo, les tarifs du transport à la demande réseau TEDIBUS et les tarifs à appliquer pour les demandes dites particulières.
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires pour la mise en application de ces tarifs avec les prestataires des réseaux,
- **AUTORISE** le Président à actualiser les tarifs en fonction de la tarification des contrats prestataires,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget annexe mobilité-transport 2019 et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Hervé BERTRAND

